

dans leur esprit et dans leur application un bilinguisme réel, que notre unité nationale aura progressé véritablement vers la plénitude que nous souhaitons tous.

Malgré tout cela, notre unité nationale ne sera cependant pas parfaite sans l'apport à notre patrimoine national d'un drapeau distinctif, signe de maturité, d'indépendance et, de souveraineté; car même si l'on reconnaît à notre pays les caractères d'une nation indépendante et émancipée, on peut difficilement y croire lorsque l'on considère que notre nation est privée de son moyen d'expression symbolique par excellence, un drapeau distinctif et caractéristique, susceptible d'unifier notre pensée commune.

Ce doute que bien des Canadiens nourrissent n'est pas, je crois, l'expression de préjugés, n'est pas un signe d'irrespect à l'endroit de certaines grandes nations auxquelles nous sommes profondément liés par le sang, les traditions, la culture et les souvenirs. Ce doute n'est pas non plus un manque d'admiration pour ces grandes nations. Au contraire, la volonté collective pour l'obtention, dans un avenir rapproché, d'un drapeau distinctif et typiquement canadien est un signe de maturité nationale.

Quand une nation atteint le stade de maturité nationale que le Canada a maintenant atteint, elle a besoin de tous les moyens d'expression qui caractérisent et identifient une nation adulte. Riche de ses moyens d'expression, une nation est respectée davantage et respecte davantage les autres dans toute la plénitude de sa maturité et avec tous ces moyens d'expression qui lui sont nécessaires.

Je formule également ce désir, qui se généralise de plus en plus, de doter notre nation d'un drapeau distinctif et souhaite que, très bientôt, ce désir général se réalise par la promulgation d'une loi concrète qui dotera notre pays d'un drapeau distinctif, drapeau qui servira et consacra la cause de l'unité canadienne.

(Texte)

Au surplus, les moyens de communication, pour une grande part, ont rapproché les diverses parties du monde. De plus en plus les pays communiquent entre eux et de plus en plus ils échangent des idées et des points de vue réciproques.

Or, il existe en Italie un État souverain, défenseur des valeurs spirituelles et matérielles que nous défendons nous-mêmes. Je veux parler du Vatican.

Je ne voudrais point ressasser une vieille question, ni soulever inutilement à la Chambre une question religieuse, mais en faisant abstraction, il demeure tout de même que le

chef suprême de ce petit État retient l'attention des peuples civilisés et l'admiration des peuples défenseurs de la démocratie.

Aussi, ces derniers pays délèguent-ils, auprès du Vatican, un ambassadeur afin de participer aux immenses avantages d'une telle amitié.

Pourquoi notre pays, je vous pose la question, se prive-t-il plus longtemps des avantages d'une aussi indispensable amitié?

Je souhaite donc que, d'ici peu de temps, on se décide enfin d'accréditer auprès du Saint-Siège un ambassadeur qui représentera notre pays et nous fera bénéficier de tous les avantages que procure l'amitié entre pays ou États amis.

Sans vouloir, à ce stade, discuter ni de près ni de loin la délicate question de l'éducation au point de vue constitutionnel, j'estime cependant que le gouvernement fédéral n'est pas étranger,—et c'est le moins qu'on puisse affirmer,—au problème de l'éducation des citoyens qu'il gouverne.

En toutes circonstances, nous prêchons à bon droit la mise en valeur de nos richesses nationales. Eh bien, n'est-il pas vrai qu'il n'y a pas de plus grande richesse que celle de la jeunesse, valeur incomparablement supérieure aux valeurs matérielles que nous possédons?

Aussi, n'est-il pas temps plus que jamais que le législateur consacre concrètement cette priorité de la valeur humaine sur les autres valeurs, en favorisant l'éducation sous toutes ses formes, et permette à l'esprit qui cherche, qui découvre, qui croit, de dominer la matière, de la mettre en valeur et ainsi d'assurer la survie des autres valeurs, pour lesquelles nous vivons et peinons tous, et le triomphe de nos idées démocratiques?

Je souhaite donc que, de plus en plus, nos lois tendent d'une façon intensive à favoriser la découverte des talents que possèdent une multitude de jeunes Canadiens et désire que la loi facilite le développement intellectuel de nos jeunes par les nombreux moyens législatifs dont dispose notre gouvernement, soit par les dégrèvements d'impôts pour les familles nombreuses, soit par l'octroi de bourses d'études dans tous les domaines, plan d'aide à l'éducation et la formation supérieure des jeunes, exemptions plus adéquates d'impôts chez les instituteurs, et que sais-je encore.

Monsieur l'Orateur, avant de vous faire part des désirs et des besoins particuliers de mon comté, j'insiste sur un sujet qui nous tient tous à cœur, celui de la paix mondiale.

Nous sommes tous imbus de ce désir profond; aussi point n'est besoin de m'expliquer davantage.

Notre compréhension de la paix est commune et collective, mais souvent nous mésestimons le prix que nous devons payer pour l'obtenir et la maintenir.